

Peut demander à être membre associé toute personne ayant un intérêt pour la Psychanalyse Intégrative ou des liens significatifs avec elle, mais qui ne peut pas ou ne veut pas être membre praticien adhérent ou agréé.
Tel est le cas notamment des étudiants en psychanalyse, psychothérapie et dans les disciplines voisines.

En tant que membre Associé, vous ne pouvez vous prévaloir d'appartenir à la SFPI.

Merci de remplir et d'envoyer à la fois le formulaire signé :

1. en version électronique à contact@sfpsychanalyseintegrative.fr
2. par courrier accompagné de :

*un chèque de règlement de 40 Euros à l'ordre de la "Société Française de Psychanalyse Intégrative" (qui ne sera encaissé qu'à l'acceptation du candidat)

*Lettre précisant vos motivations à rejoindre la SFPI

A l'adresse suivante :

Société Française de Psychanalyse Intégrative, 48 RUE DES CASCADES, 75020 PARIS

Tout dossier incomplet ne pourra être soumis au conseil d'administration

Coordonnées

NOM	<input type="text"/>
PRENOM	<input type="text"/>
EMAIL	<input type="text"/>
TEL.	<input type="text"/>
MOBILE	<input type="text"/>
SITE WEB	<input type="text"/>
ADRESSE	<input type="text"/>
CODE POSTAL	<input type="text"/>
VILLE	<input type="text"/>

Qualité

- Etudiant
- Psychopraticien
- Psychanalyste
- Psychothérapeute
- Psychologue
- Sociologue
- Psychosociologue
- Sociologue clinicien
- Psychiatre

Autres (préciser)

Ecole/Université si vous êtes étudiant

Autre(s) information(s) que vous souhaiteriez communiquer :

Date et Signature

Date (j/m/année)

Conformément aux statuts, seuls les membres d'honneur, les didacticiens, les praticiens agréés et les praticiens adhérents inscrits dans le processus d'agrément pour une durée de 3 ans maximum peuvent faire mention écrite de leur appartenance à la SFPI.

Signature précédée du texte manuscrit : "Je certifie exactes les informations fournies"